



**C&L
MORVAN**
COLLEGE & LYCEE PRIVES MORVAN

Sous contrat d'association avec l'Education Nationale
pour élèves sourds et malentendants
ou à troubles spécifiques du langage

Adresse

68, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris

Tél.

01 48 74 10 09 / 06 16 87 18 58

Courriel

secretariat@clgmorvan.org

Site internet

www.clgmorvan.org

APESDAMM

Association pour la promotion
du cours d'enseignement secondaire
pour les déficients auditifs
Francine & Marie Morvan
(même adresse)

Courriel gestion @clgmorvan.org

Tél. 01 48 74 17 44

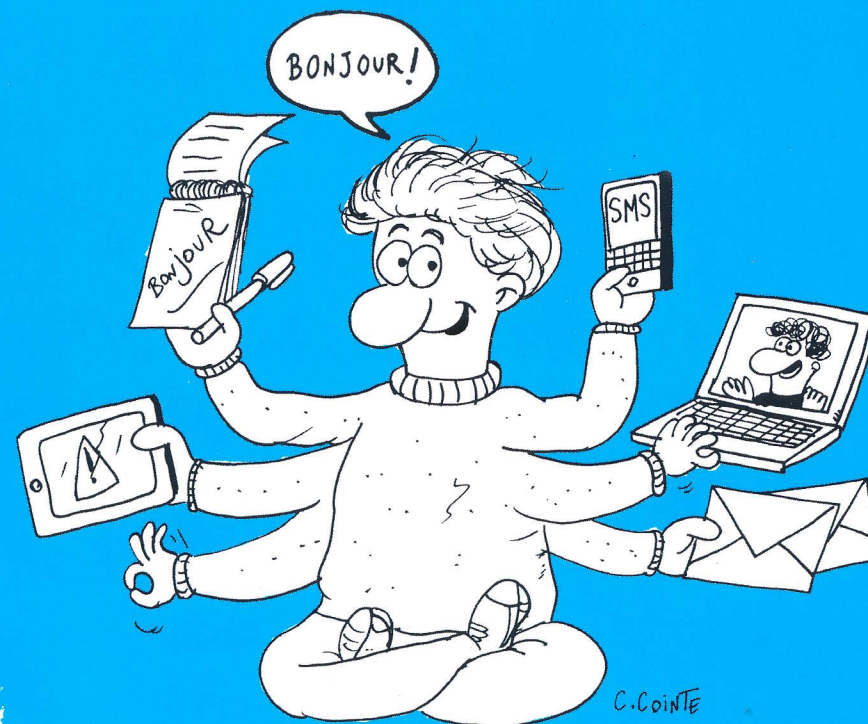
Le Cours MORVAN (collège & lycée privés) est soutenu par la Fondation Bettencourt Schueller

création graphique 2017 © www.creations-d-utilite-publique.fr

**C&L
MORVAN**
COLLEGE & LYCEE PRIVES MORVAN

COMMUNIQUER

AVEC DES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES
AVEC DES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES DU LANGAGE



« Le désir d'aller vers l'autre, de communiquer avec lui,
de l'aider sans l'assister, fait naître en nous une immense énergie
et une grande joie, dépourvues de toute lassitude ».

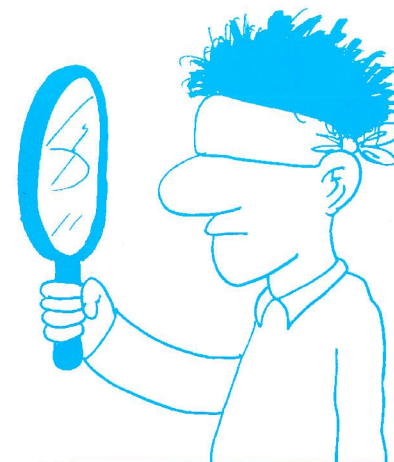
Sages paroles du Dalaï-Lama. Catherine Barry. Editions : N.1. Paris. 2001.

Le Cours **MORVAN** (collège & lycée privés) forme depuis 65 ans des jeunes sourds et malentendants et depuis plus de 10 ans des jeunes à troubles du langage. Il est ouvert à tous moyens de communication, privilégiant cependant l'oralité, tout en enseignant également la langue des signes. Les enseignants, orthophonistes, personnels médicaux, paramédicaux et administratifs sont particulièrement investis.

L'objectif du C&L **MORVAN** est de privilégier la communication sous toutes ses formes pour aider chaque jeune à construire son autonomie et à s'insérer dans la société.

Constatant les difficultés persistantes d'inclusion, ce « **livre bleu** » propose des idées pratiques pour l'accueil et l'aide à la communication entre personnes entendant et personnes sourdes ou malentendantes ou à troubles du langage. **Il souhaite s'adresser à ceux qui vont accueillir ces jeunes pour : un stage en entreprise, la poursuite de leurs études dans le supérieur, la formation professionnelle, l'entrée dans l'entreprise et l'activité professionnelle.**

Ce livre ne vise pas, par nature, l'exhaustivité, mais entend présenter quelques clés pour mieux vivre et travailler ensemble.



|| La surdité ne se voit pas, mais elle isole. ||

COMMUNIQUER AVEC DES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES.

I
QUELQUES DONNÉES

II
DES AIDES DISPONIBLES TECHNIQUES & HUMAINES

III
LA COMMUNICATION

QUELQUES DONNÉES

« Parmi nos cinq sens, l'audition est certainement celui de la communication par excellence, support privilégié de toutes les émotions, de la nuance des mots comme des intonations, l'audition offre une autre dimension à la vie : celle du relief ».

(Inserm. U254 Montpellier)

« La surdit , une exp rience n cessaire partag e ».

(B.Mottez.1987) dont l'aspect invisible « oblige   l' ducation incessante de l'autre, celui qui ne sait pas ».

(Bertin et al. 1999)

« Aujourd'hui encore, un  l ve en situation de handicap a quatre fois moins de chance d'aller vers l'enseignement sup rieur qu'un  l ve valide. »

(Arpejeh. Livre Blanc. 2016)

En France, d'apr s l'« Enqu te Handicap Sant  2008 » in DRESS n 131, ao t 2014, INSEE 1998, plan Etat 2010-2012

5,4 millions de personnes sont atteintes de limitations fonctionnelles auditives (LFA) moyennes   totales (8,6% de la population) dont 1,2 million portent des appareils auditifs ou des implants

80 000 pratiquent la langue des signes.

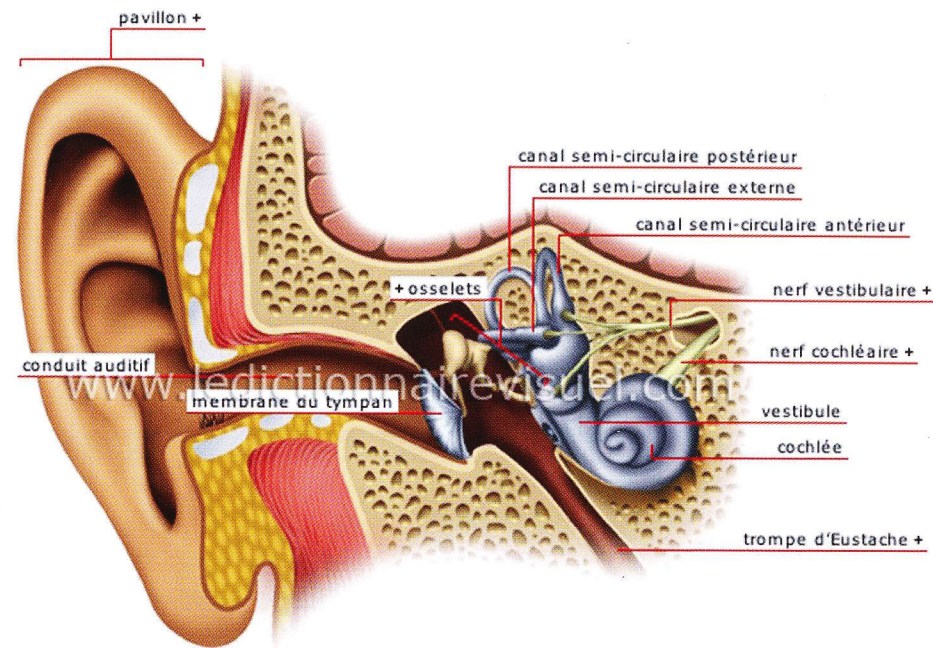
Chez les **6-25** ans :

216 000 surdit s moyennes   totales dont **56 000** surdit s profondes   totales.

Parmi les enfants de moins de deux ans, le **d pistage annuel** est de **700** enfants d ficients auditifs.

Les surdit s varient suivant :

- La localisation du trouble auditif (oreille externe, moyenne, interne) qui d termine la possibilit  ou non d'actes m dicaux, param dicaux, et le port de diff rentes proth ses.
- Leur degr  (surdit s l g res   profondes ou totales).
- Leur date d'apparition.
- La parentalit  : (95% de parents entendants ; 5% de parents sourds oralisant ou signant).
- La pr sence ou non de troubles associ s.



oreille interne



oreille moyenne



oreille externe

L' chelle de gravit  de la limitation fonctionnelle auditive (LFA)

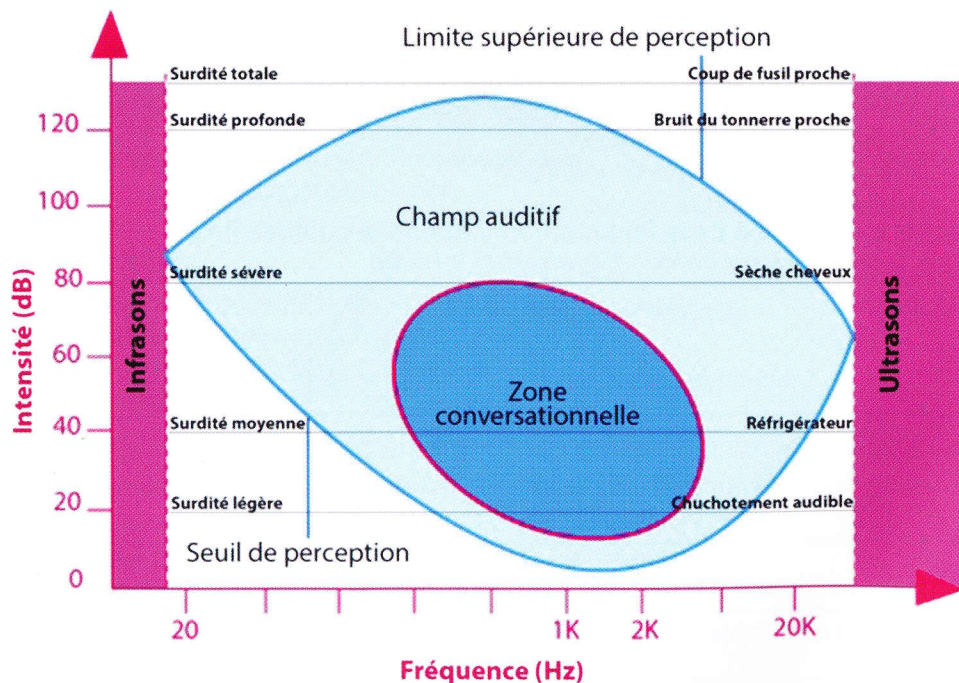
(source : Fondation « Agir pour l'audition » F. Bettencourt. Pr. B. Frachet)

LFA l�g�re	Perte auditive de 20 � 40 dB	Difficult� � entendre une conversation mais pas de d�ficience auditive d�clar�e.
LFA moyenne	Perte auditive de 40 � 70 dB	Difficult� � entendre une conversation. D�but d�ficience auditive d�clar�e.
	Perte auditive de 70 � 90 dB	Beaucoup de difficult� � suivre une conversation
LFA tr�s grave � totale	Perte auditive de 90 dB	Impossibilit� d'entendre une conversation



Ce n'est pas parce qu'on n'est pas pareil qu'on ne doit pas s'entendre !

Seuil d'audition à partir de l'audiogramme tonal



(D'après S. Blatrix/R. Pujol INSERM U. 254 de Montpellier1)

II

DES AIDES TECHNIQUES & HUMAINES DISPONIBLES

Les prothèses :
les contours d'oreilles
les implants cochléaires.

- Le port des prothèses améliore la perception du son mais ne restitue pas une audition normale.
- Le contour d'oreille a de maigres effets sur la surdité profonde et aucun sur la surdité totale.
- L'implant cochléaire consiste à poser dans la cochlée 15 à 22 électrodes pour réception et codage du son en signaux électroniques transmis au nerf auditif. Le décodage nécessite un apprentissage (orthophonie).

Les équipements collectifs :

- Les boucles magnétiques (équipement d'une salle permettant à une personne appareillée d'être connectée directement à la personne qui parle au micro, sans parasitage environnant. Pictogramme)

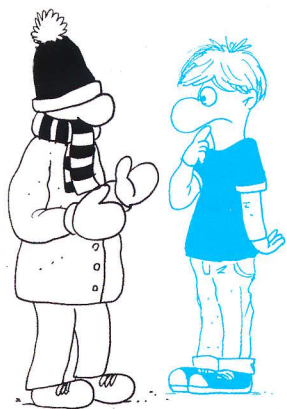
- Le système Haute Fréquence (même principe en individuel ou collectif) la personne qui parle porte un micro *ad hoc*.
- Le sous-titrage par vélotypie.
- L'interprétariat en langue des signes, interprète en réunion ou par visio-traduction (Tadeo ou autre).

L'orthophonie :

Construction et pratique du langage, dont la lecture labiale, l'articulation, la lecture, l'écrit. La lecture labiale, qui suppose l'éducation des sourds à l'oralité, n'est fiable qu'à 30% à 40% du message émis. Suppléer aux 60 à 70% du message manquants suppose d'en appeler à un vocabulaire acquis en lien avec le thème, d'en valider la pertinence dans l'horizon du discours, tout en recevant simultanément la suite de l'échange.. La fatigue induite est très importante, épuisante dans cet aller-retour de compréhension, et lorsque la conversation est longue : cours magistral, conférence, réunion de projet.

Les aides à la lecture labiale :

Le Langage Parlé Complété (LPC) (inventé dans les pays anglo-saxons sous le nom de « *Cued Speech* », également appelé Langue Française Parlée Complétée (LFPC) est un



Cherchez l'erreur

- code manuel qui accompagne la parole, visualisant les phonèmes en discriminant les sosies labiaux.

La langue des signes française (LSF) :

Langue vivante, gestuelle et visuelle qui n'est pas universelle mais communautaire, comme les autres langues. Elle est enseignée aujourd'hui à l'université (DCL-LSF) par des organismes de formation et dans les associations de personnes sourdes. Avec les mêmes développements linguistiques que les langues parlées, elle s'en distingue par sa grammaire et son iconicité. Elle possède sa propre syntaxe avec une capacité d'expression et d'abstraction. Elle est, pour les personnes sourdes profondes ou totales, le seul mode

approprié d'échange complet et égalitaire. Elle offre un meilleur équilibre au jeune par une plus large ouverture au monde extérieur. Elle n'est pas réservée aux sourds ou aux malentendants ! Son absence dans la relation peut être considérée par les personnes sourdes comme un déni.

La priorité de l'écrit :

Importance de la lecture pour l'acquisition du sens complet, nécessité d'une formation renforcée en français écrit.



N'hésitez pas à passer par l'écrit !



LA COMMUNICATION

- **La surdité ne se voit pas, ce qui constitue une seconde difficulté dans la communication.**

Si la personne sourde parle et lit sur les lèvres, on oublie sa surdité. La surdité se partage, imposant à la personne entendante de transformer son mode de communication spontané, ce qui s'apprend : troisième difficulté.

Quelques conseils simples d'attitudes à adopter

- Se placer toujours en face de la personne sourde, en individuel comme en groupe; articuler sans exagérer; avoir le visage dans la lumière; pas de main devant la bouche; penser à utiliser le langage non verbal, le geste, la position, les expressions du visage.
- Ne pas répéter trois fois la même phrase en cas d'incompréhension. Ex : « *il fait beau* » on peut dire alors : « *le soleil brille* » ou « *quel beau temps !* »...
- Développer l'interactivité (temps de parole alterné pour vérifier le suivi et éviter les incompréhensions réciproques; utiliser des documents

visuels, des organigrammes...).

- Prévoir des temps de pause.



Mettez-vous devant, pour pouvoir voir le professeur

Spécifiquement en cours :

- Au premier cours, présenter l'étudiant sourd aux autres étudiants. Lui permettre de « re-connaître » les autres étudiants en écrivant leur nom.
- Permettre à l'élève de se placer au plus près du locuteur; privilégier en groupe des tables disposées « en fer à cheval ». **Si non, placer l'étudiant au 2^e rang, afin qu'il puisse visualiser un retournement des élèves devant lui** et alors se retourner pour voir l'élève intervenant au fond de classe.
- En amphithéâtre et en classe, réserver une place pour le branchement des équipements.



|| Autorisez l'enregistrement du cours ! ||

- Autoriser l'enregistrement du cours.
- Reformuler les énoncés si besoin.
- Assurer une expression labiale efficace, constante.
- Une synthèse de cours à transmettre à la fin ou avant le cours pour un meilleur suivi du sujet traité.
- Éviter trop d'images verbales ou métaphores.
- Si un texte est dicté, laisser du temps pour passer de la lecture labiale à l'écriture.
- L'enseignant ne doit pas parler face au tableau.
- Se rendre disponible pour éclaircir les points incompris par l'étudiant sourd.
- Si possible, transmettre des photocopiés ou des enregistrements par ordinateur : mails, stockage de cours (Dropbox ou Google Drive), ou sur clé USB.
- Privilégier le support visuel par ordinateur grand écran ou vidéoprojecteur ; autorisation de photographeur

l'écran ; s'il y a projection, éviter de commenter dans le noir !

- En post-bac, favoriser les intermédiaires en LSF (env. 300 aujourd'hui ; manque en nombre et formation spécialisée, budgétisation à prévoir), les médiateurs-élèves, le sous-titrage, des preneurs de notes validés, boucle magnétique individuelle HF ou collective ; vidéo traduction à distance.

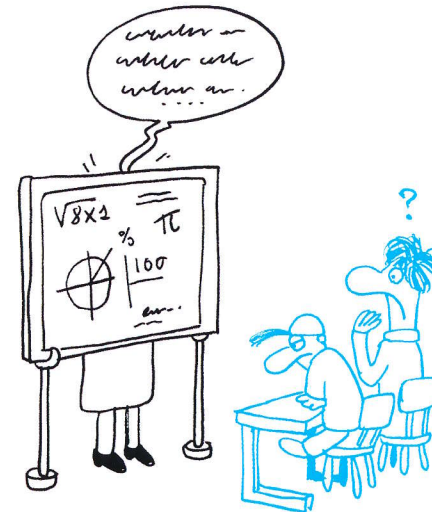
Aménagements aux examens :

- Les adaptations sont possibles aux examens (voir le site de « *Droit au Savoir* ») : temps supplémentaire.
- Prévoir les demandes d'adaptation aux Rectorats, Chancelleries des Universités, pôles handicaps des écoles ou universités, avant inscription (anticiper).



|| Distribuez vos cours en photocopiés ||

- Reformulation des consignes (s'assurer si nécessaire de la compréhension du sujet), deux voies ou trois sont parfois nécessaires (oral, écrit, ou geste), temps majoré lors des examens et pause entre les épreuves (1h), identique à celle des autres candidats.



|| L'enseignant ne doit pas parler face au tableau. ||

Pédagogie :

Vouloir véhiculer du sens et avoir de bonnes façons de dire. Mettre en confiance et en sécurité.

- Préférer le déductif à l'argument d'autorité.
- Reformuler les échanges superposés et les informations.
- Pour évoquer les concepts et leurs relations, privilégier l'iconographie.
- Expliquer les conventions de langage, la polysémie, les signifiants (répertoire transdisciplinaire).



|| En amphithéâtre, réservez une place pour le branchement des équipements. ||

Spécifiquement
en milieu professionnel :

ENTRE :

INCLUSION :

Droit à la singularité et valorisation de ce singulier

(La Gallaudet University de Washington, [émanation française¹], présente la « *Deaf Augmentation* »)

¹ En 1816 le pasteur Gallaudet vient s'informer auprès de l'abbé Sicard à l'Institut des Jeunes Sourds de Paris)

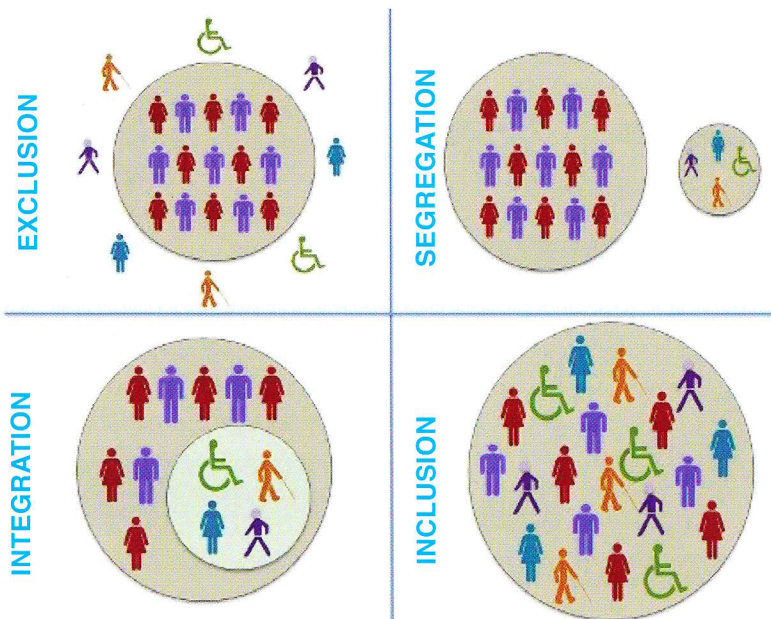
ET :

INSERTION :

Etre membre à part entière d'un groupe, d'une équipe sans souffrir d'une différence non reconnue ou ignorée.

**Différences entre les processus :
d'exclusion, de ségrégation, d'intégration et d'inclusion**

Mariano Santiago, 2012, Université de Buenos Aires, in Le Chêne, Véronique et Pascal Plantard, « Les perspectives d'e-Inclusion dans le secteur du handicap mental ». *Revue Terminal* n°115, *Technologie de l'information, culture & société*, L'Harmattan, juillet 2014, page 11-30



Ne répétez pas la même phrase en cas d'incompréhension

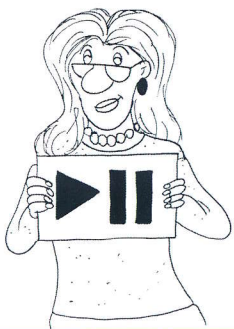


Si vidéo-projection : évitez de commenter dans le noir !

Une enquête de l'INPES² de 2011/2012 indique que 34% des personnes sourdes ou malentendantes, (contre 5,4% sur l'ensemble de la population), sont en détresse psychologique au travail, souffrant d'absence de communication, d'une certaine exclusion, d'un retard de promotion hiérarchique ou salariale constaté. Il convient d'organiser une sensibilisation « *sur mesure* » des collaborateurs entendants, (interprète, médiateur), de promouvoir le collectif pour que la communauté de travail soit le lieu de la culture de la différence et des compétences. Privilégier l'assertivité plutôt que la compassion, pour un vivre ensemble valorisant les capacités de la personne et pour une réflexion collective et partagée du bien commun.

• **Pour les réunions :**

Si possible envoyer par avance : ordre du jour, présentation des interventions. Réserver interprètes



Prenez des temps de pause

LSF un mois à l'avance ou mettre en place une traduction LSF simultanée par système de visio-traduction (Tadeo ou autre), ou sous-titrage écran par vélotypie. Ne pas oublier de prendre en compte la question de la personne sourde. Ne pas résumer en trois mots pour la personne sourde dix minutes d'échanges (frustration, souffrance, exclusion).

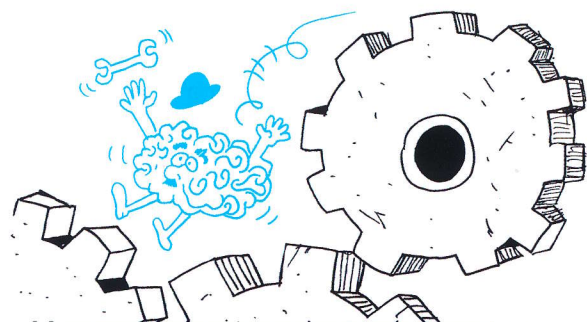
• **Au travail :**

En l'absence de LSF, développer l'écrit : objectifs, consignes, modes d'emploi, protocoles. Utiliser SKYPE ou autre, en interne, la dactylographie, le SMS, le courriel, le système de téléphone ELIOZ ou autres marques. Sensibiliser les collègues de travail à la surdité, à la LSF, à l'intelligence émotionnelle. Le refus d'aménagement de poste est une discrimination. Assurer la sécurité par divers couleurs de systèmes lumineux en tous lieux de l'entreprise. ●

² Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé : (Etablissement Public Administratif du Ministère de la Santé)

NOTES PERSONNELLES

A series of horizontal dotted lines for taking personal notes.



les mécanismes et troubles sont complexes

COMMUNIQUER AVEC DES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES DU LANGAGE

I LES TROUBLES DU LANGAGE

II LES ÉLÈVES "DYS"

III DES DIFFICULTÉS À LA LECTURE / À L'ÉCRIT / À L'ORALITÉ

IV QUELQUES CONSEILS

I LES TROUBLES DU LANGAGE OU TROUBLES "DYS"

Troubles à l'oral, troubles à l'écrit, troubles moteurs, troubles de l'attention, de la mémoire.

« Ils apparaissent soit lors des apprentissages précoces (langage, geste, développement moteur) soit lors des apprentissages scolaires (langage écrit, calcul, fonctions exécutives, fonctions visio-spatiales) et persistent à l'âge adulte ».

(Fédération Française des Dys).

Quelques statistiques

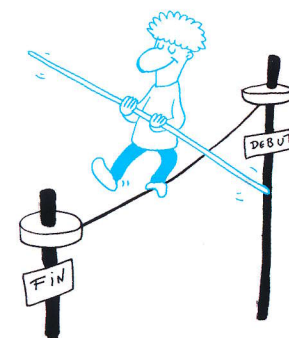
D'après cette même Fédération :

- « En France on parle de **10% de troubles "dys."** [chez les enfants d'âge scolaire].
- On peut dire que **4 À 5%** des élèves d'une classe d'âge sont **dys-lexiques**, **3%** sont **dyspraxiques** et **2%** sont **dysphasiques**.
- « Aucune étude fiable n'a donné un chiffre des troubles "dys" en France ».

Les troubles du langage sont à la fois des troubles du développement du langage, des troubles cognitifs et spécifiques durables, mais peuvent se compenser dans certains cas. Il peut y avoir plusieurs troubles associés.



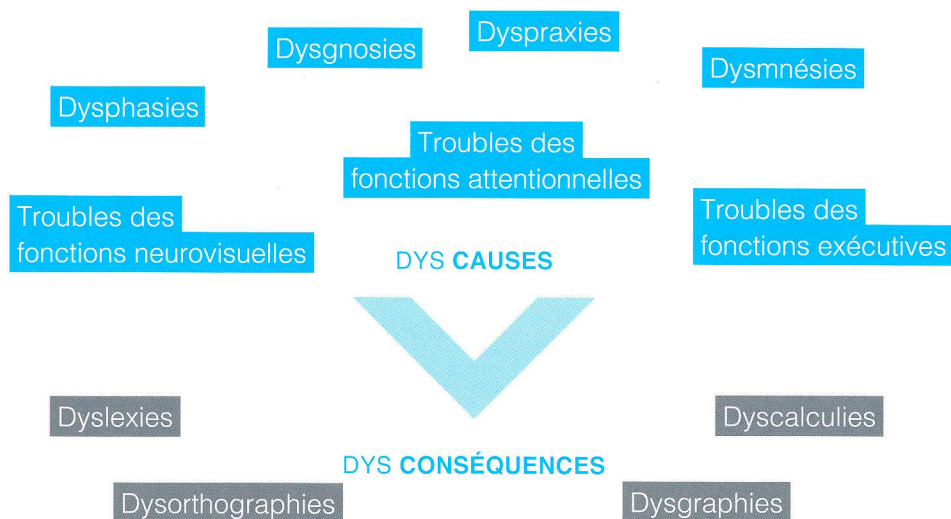
Comment aménager les examens ?



un parcours d'équilibriste

Comprendre les troubles « dys »

(Extrait d'un document public de la Fédération Française des Dys)



II

LES ÉLÈVES "DYS" N'ONT PAS - FORCÉMENT - DE :

• Déficiência intellectuelle :

leur intelligence est dans la norme, ils peuvent même être précoces. Dans ce cas on risque d'ailleurs de ne pas percevoir le trouble parce que l'élève compense grâce à ses aptitudes intellectuelles.

• **ni d'atteinte visuelle, auditive, neurologique ou de trouble psychologique** en tant que cause. En revanche, la souffrance qu'entraînent ces troubles peut fragiliser ces élèves et induire des difficultés psychologiques qui ne sont pas à l'origine de ces troubles.

• ni de scolarisation irrégulière.

• ni de carence éducative :

parents et enseignants ont un comportement qui facilite les apprentissages et n'aggrave pas l'échec scolaire.

...

...

Un travail conjoint entre élève, parents, enseignants, médecins et éducateurs est primordial pour soutenir les efforts de l'élève, l'empêcher de sombrer dans l'échec scolaire et la perte de l'estime de soi, voire la dépression.

III

DES DIFFICULTÉS À LA LECTURE ET/OU À L'ÉCRIT ET/OU À L'ORALITÉ

Les besoins et attitudes conséquentes vis-à-vis des personnes à troubles du langage rejoignent parfois ceux cités précédemment pour les personnes sourdes. Il faut y ajouter leur besoin spécifique d'une aide à l'organisation des travaux.



Vous connaissez les clés USB ?

IV

QUELQUES CONSEILS

(D'après « *Droit au Savoir* » et d'après des orthophonistes et des professeurs du Cours Morvan)

Besoins des élèves et des étudiants dyslexiques :

Oraliser la lecture et la prise de notes, environnement calme pour soutenir la concentration, soutien pédagogique, adaptation pour les langues étrangères.

Réponses possibles :

cours sur clé USB, support visuel grand écran, surlignage, photocopies aérées et non manuscrites, polices spécifiques type Arial 14, transmission des cours à l'avance, logiciels spécifiques (correcteurs orthographiques en français et en langues étrangères, dictée vocale, lecteur par synthèse vocale...), utilisation d'un ordinateur pour revenir sur les notes prises, preneur de notes, secrétariat (relecture et correction des écrits).

Besoins des élèves et des étudiants dysphasiques :

Répéter, voire reformuler les consignes, adaptation pour les langues étrangères. Réponses possibles : support visuel (cartes heuristiques, schémas, organigrammes, transmission du cours à l'étudiant pour qu'il anticipe et prépare le suivi, utilisation de photocopies aérées et non manuscrites, soutien pédagogique et/ou tutorat, preneur de notes, secrétariat. Aménagements aux examens : reformulation et décomposition des consignes (oral, écrit ou geste), temps majoré lors des examens et pause entre les cours. Parler lentement en accentuant les mots « cibles » et l'intonation. Être expressif (mimique, gestes) Poser des questions semi-ouvertes ou à choix. (Éviter les questions trop ouvertes).

Introduire oralement « le mot qui manque » et/ou amorcer la réponse pour poursuivre l'échange.

Besoins des élèves et des étudiants dyspraxiques :

Soulager la mémoire de travail, aider aux déplacements.

Réponses possibles :

Reformulation des énoncés, temps supplémentaire entre les cours, utilisation de dessins, photos et pictogrammes, emploi du temps personnalisé pour visualiser les activités à venir, utilisation de photocopies aérées et non manuscrites, utilisation d'outils informatiques, utilisation de plans inclinés pour écrire ou lire, preneur de notes, tutorat. Aménagements aux examens : temps majoré pour les examens et pause entre les épreuves (1h), identique à celle des autres candidats, utilisation d'un ordinateur et des logiciels nécessaires.

Aménagements aux examens :

Reformulation des consignes (s'assurer si nécessaire de la compréhension du sujet), deux voies sont parfois nécessaires (oral, écrit), temps majoré lors des examens et pause entre les épreuves (1h), identique à celle des autres candidats. ●

GLOSSAIRE DES SIGLES

AGEFIPH : *Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées*. (secteur marchand) ; loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

ARPEJEH : *Accompagner la Réalisation des Projets d'Etude des Jeunes élèves et Etudiants Handicapés* ; 2008

CDAPH : *Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées*.

CNSA : *Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie*.

DREES : *Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques*.

FEDEEH : *Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap*

FFDYS : *Fédération créée en 1998 sous le nom de F.L.A. (Fédération française des troubles spécifiques du Langage et des Apprentissages), devenue Fédération Française des Dys*.

FIPHP : *Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique*.

FISAF : *Fédération nationale pour l'Insertion des personnes Sourdes et des personnes Aveugles en France*.

INPES : *Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé*.

MDPH : *Maison départementale des Personnes Handicapées*

OPCA : *Organismes Paritaires Collecteurs Agréés. Financement de formations (suite crédits AGEFIPH)*

BIBLIOGRAPHIE

Graham-Bell, Alexandra, *L'art subtil de la lecture sur les lèvres*, 1896, INJS Paris, trad. Dupont et Legrand. Copie au Fonds Morvan.

Fruch, Anne Sophie, « Audition et surdité », Lycée Marie Laurencin, (91 Mennecy), 2004.

Pujol R. et al. « Voyage au centre de l'audition », INM-INSERM-U254, Montpellier 1, 2005. www.cochlea.org.

IREM (Institut de Recherches sur l'Enseignement des Mathématiques), « Mathématiques et surdité », Université Claude Bernard, Académie de Lyon, 2005.

Loi du 11 février 2005 : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » (Version consolidée au 8 décembre 2016).

Renard, Marc, *Les Sourds dans la Ville*, Édition du Fox, Paris, dernière édition 2008.

« Témoignages des Etudiants Sourds », ETSF (Etudiants Sourds de France), 6 mars 2009.

« Plan 2010-2012 en faveur des personnes sourdes ou malentendantes », Ministère du Travail, Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité, 10 février 2010. Plan doté de 52 millions d'€ pour 52 mesures concrètes. Voir mesures n° 15 à 18 ; 21 à 25 ; 29 ; 39 ; 47 ; 49 ; 50 à 52.

Annuaire jeunes handicapés auditifs, ONISEP, 2011.

« Rapport à la santé des personnes sourdes et malentendantes », INPES et CNSA, Paris, 2012.

Françoise Bettencourt Meyers. *L'oreille dans tous ses états*, Agir pour l'audition. 2013.

Yves Bernard. *L'Esprit des Sourds*, édition du Fox, 2013,

« Etude quantitative sur le handicap auditif », DREES, Service Etudes et Recherches n° 131, pages 15, 58, 75, Août 2014. Etude diligentée par Ministères des Finances, des Affaires Sociales, et du Travail.

Les entreprises et l'emploi des personnes handicapées. Observatoire de la Fondation Malakoff Médéric Handicap. Mai 2015.

« Les personnes sourdes et les personnes entendant au travail », Diagnostic et préconisations, FNSF, 2016.

« Assises de l'Inclusion Professionnelle », colloque FNSF, 6-8 octobre 2016, EHES, Paris.

Françoise Bettencourt Meyers, Pr. Bruno Frachet, *L'audition pour les nuls*, Fondation Agir pour l'audition, Edition First, 2017.

« Mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd », BO-EN n°8 de l'Education Nationale, 3 février 2017.

« Contrats doctoraux-handicap », Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2017.

